

## Questions orales

● (1122)

[Français]

L'EMPLOI—ON DEMANDE SI LES COUPURES DE BUDGET FERONT DISPARAÎTRE LES COMITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS CANADA AU TRAVAIL

**M. Richard Janelle (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question toujours au même ministre. Il n'a pas répondu à ma question sur l'augmentation des budgets pour les projets Canada au travail. Je suppose qu'il voulait dire qu'il n'y aura pas d'augmentation. Alors est-ce qu'il est vrai qu'au sein de son ministère, on a l'intention pour l'an prochain de faire disparaître les comités de sélection, comités qui sont composés de gens du milieu, qui eux sont vraiment responsables dans les circonscriptions, est-ce que c'est pour économiser qu'on a l'intention de couper ces comités de sélection-là?

[Traduction]

**L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, le député ne sait pas vraiment ce qui se passe car on a en réalité accordé au programme Canada au travail une augmentation importante de fonds pour cet hiver.

LES DISPOSITIONS DU BUDGET RELATIVES À L'ÉMISSION D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES À TERME—L'ENTENTE CONCLUE ENTRE PETRO-CANADA ET PACIFIC PETROLEUMS

**M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans le budget présenté hier soir, le gouvernement a supprimé, une grave échappatoire fiscale relative à l'émission d'actions privilégiées à terme. Le ministre sait très bien que l'émission d'actions privilégiées à terme est un aspect fondamental et crucial de la transaction entre Petro-Canada et Pacific Petroleum.

Or, dans le document budgétaire, à la page 38, on trouve une limitation fort curieuse et contradictoire. Je vais citer un bref extrait de ce document, monsieur l'Orateur. Au sujet de la suppression de cette échappatoire, on lit ceci: «Cela ne s'appliquera pas à un titre émis en application d'une entente écrite conclue avant le 17 novembre 1978». Cette phrase a évidemment été insérée afin de ne pas gêner l'acquisition de Pacific Petroleum.

Je demande au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources si la société Petro-Canada a communiqué avec le ministre des Finances ou avec ses fonctionnaires ou si elle a chargé quelqu'un de la représenter, pour obtenir ce traitement de faveur discriminatoire.

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je viens d'apprendre que toutes sortes de sociétés canadiennes ont négocié activement à ce sujet tout récemment. Si nous avons décidé de modifier la loi en ce qui a trait aux notions d'obligations à intérêt conditionnel et d'actions privilégiées à terme, et que notre décision entre en vigueur hier, c'est que diverses entreprises canadiennes, et notamment des banques, des institutions financières, etc., avaient négocié pas mal de transactions. En principe, lorsqu'on modifie un texte législatif, la modification n'a pas un effet rétroactif. C'est donc vrai pour toutes les transactions qui ont été négociées entre des

[M. Cullen.]

institutions financières et d'autres entreprises canadiennes au plus tard hier soir.

**M. Lawrence:** Le ministre répond à côté de la question, c'est évident. En effet, le budget supprime bel et bien une échappatoire, pour toutes les actions qui ont été émises au plus tard hier soir, mais le gouvernement fait une exception pour la transaction de la société Petro-Canada qui a pourtant été faite avant aujourd'hui; il s'agit ni plus ni moins d'un subterfuge.

Si je tiens à poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, c'est qu'il va de toute apparence y avoir un affrontement entre Petro-Canada et un consortium canadien qui voudrait mettre la main sur la compagnie Pacific Petroleum, car le ministre de l'Énergie et le ministre des Finances...

**Des voix:** Allons, posez votre question!

**M. Lawrence:** Bon! Les deux ministres ont prétendu que cette transaction avait pour but de soustraire cette compagnie pétrolière à la tutelle étrangère. Si un consortium d'entreprises canadiennes manifeste le désir d'acheter cette compagnie, le ministre ordonnera-t-il à Petro-Canada, qui est une société de la Couronne créée par le gouvernement actuel...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Lawrence:** Ordonnera-t-il à Petro-Canada, de céder la place à cette entreprise?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, c'est impensable. La transaction a été négociée de bonne foi entre Petro-Canada et les principaux actionnaires de la compagnie Pacific Petroleum, c'est-à-dire la société Phillips Petroleum, qui est une très grosse entreprise américaine. Cette transaction redonnera au Canada la haute main sur Canadian Petroleum, une société canadienne de taille. Le marché a été conclu de bonne foi, et il n'est pas question de revenir sur la décision.

● (1127)

LES COMMUNICATIONS ENTRE LE MINISTÈRE ET PETRO-CANADA AVANT L'ACQUISITION D' ACTIONS DE PACIFIC PETROLEUMS

**M. Joe Clark (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances qui, je crois, a négligé de répondre à une question primordiale posée par le député de Northumberland-Durham. Ce dernier lui a demandé s'il y avait eu communication entre un fonctionnaire du ministre des Finances et un agent de Petro-Canada qui, connaissant d'avance certaines choses, aurait pu pousser Petro-Canada à acquérir la Pacific Petroleum avant la présentation du budget.

Le ministre peut-il donner à la Chambre la garantie expresse qu'il n'y a eu aucune forme de communication entre un fonctionnaire de son ministère et un agent de Petro-Canada, susceptible de placer Petro-Canada dans une situation particulièrement avantageuse avant que cette proposition budgétaire ne prenne effet?